

TELEGRAMME EN DATE DU 8 JUILLET 1948 ADRESSE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE
MEDIATEUR DES NATIONS UNIES CONCERNANT LA DECLARATION DU MEDIATEUR AU SUJET
DES REPONSES ARABE ET JUIVE A LA PROPOSITION DU MEDIATEUR EN VUE D'UNE
PROLONGATION DE LA TREVE

Déclaration du Médiateur au sujet des réponses arabes et juives :

Les réponses des représentants arabe et juif nous sont parvenues; les réponses juives m'ont été remises par M. Shertok, à Tel-Aviv, hier après-midi, 7 juillet; les réponses arabes, dont le texte intégral n'est pas encore parvenu, ont été paraphrasées dans un câble que m'a adressé à Haïfa mon représentant au Caire, qui les avait reçues d'Azzam Pacha ce matin de bonne heure.

Ces réponses avaient trait aux questions suivantes :

1. La prolongation de la Trêve.
2. Un ordre temporaire de cesser le feu à Jérusalem pour permettre de prendre des arrangements en vue de la démilitarisation de cette ville.
3. La démilitarisation des raffineries, des gares et de la zone portuaire de Haïfa.

La réponse juive acceptait une prolongation de la Trêve pour une période de trente jours, à dater du vendredi 9 juillet, 6 heures GMT, étant entendu que les conditions de la Trêve prolongée seraient dans l'ensemble, les mêmes que celles qui régissent la Trêve actuelle.

La réponse arabe, dont le texte traduit n'est pas encore parvenu, déclare que les Arabes ne sont pas prêts à accepter une prolongation de la Trêve dans les conditions actuelles, en raison de leur expérience des quatre dernières semaines.

On avait également demandé aux parties, au cas où il n'y aurait pas d'accord sur la prolongation de la Trêve, qu'un sursis de trois jours soit accordé pour faciliter l'évacuation des observateurs des Nations Unies et de leur matériel. La réponse juive acceptait cette proposition, la réponse arabe n'en fait aucune mention et elle est apparemment rejetée. Malgré ce rejet apparent du sursis de trois jours, toutes les mesures nécessaires sont dès maintenant prises pour assurer l'évacuation de tous les observateurs des Nations Unies, du personnel et du matériel.

En ce qui concerne la démilitarisation de Jérusalem, les Juifs ont indiqué dans leur réponse qu'ils étaient prêts à examiner cette proposition et à accepter un ordre immédiat de cesser le feu dans Jérusalem, afin qu'on pût aboutir à une décision définitive sur la démilitarisation; comme la signification précise de la réponse arabe à la proposition n'est pas claire, j'ai demandé aux Arabes des éclaircissements. J'ai également fait savoir aux représentants arabes que j'étais disposé à les rencontrer au Caire, samedi, afin de discuter de la cessation des hostilités dans l'ensemble de la ville de Jérusalem et en vue de procéder à de nouvelles discussions au sujet de sa démilitarisation. Par téléphone, j'ai également fait savoir à M. Shertok que j'étais désireux de mener des discussions analogues à Tel-Aviv.

En ce qui concerne la proposition relative à Haïfa, les divergences entre les réponses des deux parties sont telles que l'on ne peut guère s'attendre à un accord sur cette proposition.

Jé suis profondément déçu à l'idée que les hostilités doivent reprendre en Palestine, puisqu'il me semble tout-à-fait impossible d'obtenir des deux parties qu'elles décident de ne pas reprendre les hostilités. Au cours des jours qui viennent, je vais me préoccuper essentiellement d'obtenir un ordre de cesser le feu dans Jérusalem afin d'aboutir à la démilitarisation de cette ville. Je ferai tout mon possible pour épargner à Jérusalem et aux Lieux Saints d'autres destructions.

J'ai l'intention d'adresser très prochainement un rapport détaillé au Conseil de sécurité. Je ne considère pas que cet échec temporaire mette un terme à ma mission de Médiateur. Je continuerai à m'acquitter de la tâche que m'a assignée la résolution de l'Assemblée générale en date du 14 mai, en vue d'aboutir le plus rapidement possible à un ajustement pacifique de la situation future de la Palestine".

